

COMMUNE de VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 9 AVRIL 2018

A SAINT LAURENT DES BATONS

PRESENTS : DUCENE Philippe, HERBRETEAU Louis, LE ROUX Gilles, LE ROUX Joëlle, GRELLETY Patrice, AGRAFEUIL Liliane, BENCHAREL Marie-Christine, BALAINE Michèle, ESCUDIE Franck, PERROT Laurence, LE COCGUIC Jean, DUFRAIX Patrick, ETCHEGARAY Patrick, LALOT Alain, BRAJON Eric, CABRILLAC Corine, CHAUMETON Carole, FENIE Marie-Claude, GORMAN Margaret, HEYMANN Rafaël, JANSSENS Hendricus, LEGRAND Claudie, LEGRAND Guillaume, LESCOMBE Bernadette, LEYMA Cyril, TEILLET Bernadette, TEIXEIRA CASTRO Vitor, WINTERHALTER Elisabeth.

EXCUSES : DULAC Bernard, GENESTE Pascal, GRELLETY Florian, MALLET Henri, PRIAT Aurélie, TAULOU Vincent, VASSEUR Elina
DE VINCENZI-GAUTHIER Yannick pouvoir à DUFRAIX Patrick
GRELLETY Annie pouvoir à CABRILLAC Corine
TAULOU Patrice pouvoir à LALOT Alain
TRAPY Guy pouvoir à TEIXEIRA CASTRO Vitor
VALLER Christian pouvoir à LEGRAND Claudie

Madame LEGRAND Claudie a été élue secrétaire

1°) – FONCTIONNEMENT :

Cérémonie du 31 mars 2018 au Monument aux Morts de Sainte Alvère :

Le Maire, Philippe DUCENE, en présence des autorités civiles et militaires et de la population, a rendu hommage au lieutenant-colonel Arnaud BELTRAM, à toutes victimes des événements survenus à TREBES, dans l'Aude, ainsi qu'à l'ensemble des forces armées et de sécurité.

Commission des impôts :

A l'invitation de Maire, le conseil municipal nomme Michèle BALAINE Présidente de la Commission des Impôts en l'absence du Maire.

Règlement et utilisation des salles municipales :

Afin d'harmoniser les règlements d'utilisations des salles municipales, le conseil municipal nomme Michèle BALAINE, Marie-Christine BENCHAREL et Patrice GRELLETY, pour établir ce règlement qui sera appliqué aux trois villages.

Nouvelle demande pour une M.A.M. : (Maison d'Assistants Maternelles).

Après un premier désistement, deux nouvelles assistantes maternelles sont candidates pour l'ouverture d'une M.A.M. à partir de décembre 2018.

Elles s'occuperont de 8 enfants.

Elles ont accepté les conditions de loyers et de charges de la structure mise à disposition par la commune. La candidature est acceptée.

Fonctionnement de la maison des services au public et Agence Postale :

La Poste a transmis les statistiques de fonctionnement sur un an de la Maison des Services au Public, situé à la Poste de Sainte-Alvère : 670 personnes ont utilisé ces services.

Une plus large publicité sera à faire sur les trois villages.

La fréquentation de l'Agence Postale de Cendrieux est à la hausse.

Adressage :

La mise en place de l'adressage ayant été validée, le conseil municipal nomme Marie-Christine BENCHAREL et Michèle BALAINE pour former un groupe de travail.

Une réunion publique d'informations aura lieu à ce sujet.

Hommage à Bernard LESFARGUES :

Le Maire rappelle que Monsieur Bernard LESFARGUES, grand poète périgourdin, décédé le 23 février dernier, a participé avec Bernard MANCIET aux Soirées Poésies de Sainte Alvère et propose de lui rendre hommage en donnant son nom à l'allée jouxtant le Jardin Bernard MANCIET.

Le conseil municipal approuve cette proposition.

2°) - ECONOMIE FINANCES :

Après avoir rappelé les chiffres du Compte Administratif, préparé par la Commission des Finances, le Maire soumet au conseil municipal la proposition du budget principal 2018 de la Commune Val de Louyre et Caudeau.

Celui-ci est voté, en équilibre, à 32 voix pour et 1 abstention,

en fonctionnement à la somme de : 2 343 035.74 €

en investissement à la somme de : 2 450 483.56 €

Pour information, le Maire rappelle que le capital restant dû au 31 décembre 2018 sur le budget général, sera de : 276 197.46 €

Vote des taux 2018 des impôts locaux :

Le budget qui vient d'être voté a été présenté sans augmentation des taux d'impôts locaux.

Le conseil municipal vote les taux communaux pondérés 2018, sans augmentation d'impôts :

T.H. 13.04 %

T.F.B. 24.63 %

T.F.N.B. 96.95 %

Contrat Etat Collectivité :

Le Maire rappelle que par délibération du 15 novembre 2017, la commune s'engageait dans une démarche proposée par la loi des Finances 2018 – 2022, permettant aux collectivités publiques de conclure un contrat avec l'Etat, afin de déterminer leurs objectifs d'évolution et leurs besoins de financements. Il convient de se prononcer à nouveau sur cette démarche pour 2018.

Le conseil municipal renouvelle son engagement dans cette démarche volontaire de contrat avec l'Etat.

Emprunts budgets annexes :

Le Maire rappelle que Christian VALLER s'était renseigné sur des projets d'emprunts 2018 – 2019 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et la Caisse d'Épargne, et Jean LE COCGUIC auprès de la Banque Postale, laquelle propose un taux d'intérêts plus avantageux.

Ecole – Cantine :

Le conseil municipal mandate le Maire pour négocier avec la Banque Postale un emprunt pour l'école et la cantine en 2018, avec une première échéance en 2019.

Voirie :

Le conseil municipal mandate le Maire pour négocier avec la Banque Postale un emprunt pour les gros travaux de voirie en 2019, avec une première échéance en 2020.

Les échéances de ces deux emprunts seront remboursés par les AC (allocations compensatrices) Investissements de l'Agglo du Grand Périgueux, soit environ 9 500 € par an pour l'Ecole et 65 000 € par an pour la voirie.

Indemnités de Maire Déléguée :

Le Maire propose de revoir l'indemnité de la Maire Déléguée de Sainte Alvère, à qui il est attribué une indemnité d'adjoint.

Compte tenu des nombreuses missions et délégations qui lui sont confiées il propose de doubler cette indemnité, à compter du 1^{er} avril 2018.

Les membres du conseil municipal valident cette proposition.

Dépenses d'électricité pour les équipements sportifs :

Les statistiques ont montré une augmentation importante des consommations d'électricité aux stades de foot.

Le conseil municipal mandate M. Le ROUX et Mme. GORMAN pour étudier ce dossier avec les Clubs de Foot.

Compte-rendu de décisions du Maire :

Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises entre les deux conseils municipaux :

Il a retenu

L'APAVE pour le contrôle technique pour un montant de 1 250 € H.T.

La SOCOTEC pour la mission SPS pour un montant de 780 € H.T.

Ces décisions étaient nécessaires pour préparer les travaux sur les bâtiments scolaires de Cendrieux.

Remboursement de frais :

Il est décidé de rembourser à Madame AGRAFEUIL les frais qu'elle a avancés pour le renouvellement des noms de domaine pour le site internet d'un montant de : 38,19 €.

Chèque APVT :

Le Maire rappelle que l'agent de l'Office du Tourisme a travaillé pour l'APVT le temps du marché aux truffes. (Gestion des commandes de truffes notamment). Le temps passé a été supérieur au temps évalué dans la convention.

L'APVT a fait un chèque complémentaire de 592,24 €.

Le conseil municipal accepte cette nouvelle participation.

Mécénat :

Le Maire informe le conseil que l'entreprise ALLEZ a fait un don de 1 000 € dans le cadre du mécénat pour aider au financement de la Résidence d'Artistes 2018.

Le conseil municipal accepte ce don.

3°) – TRAVAUX SUR BATIMENTS :

Il est fait le point sur les travaux ou projets suivants :

Salle culturelle de Cendrieux :

L'entreprise retenue pour le terrassement a pris du retard en raison de la météo.

Après les résultats de l'appel d'offres pour la construction de la salle, des négociations sont en cours avec plusieurs entreprises.

Travaux Ecole Cendrieux :

Après l'appel d'offres qui a été lancé, l'ouverture des plis aura lieu mi-avril. Les travaux devront être réalisés pendant les vacances scolaires.

Monument aux Morts de Sainte Alvère :

Un devis a été retenu pour la reconstruction du Monument aux Morts de Sainte Alvère, une souscription est lancée par l'intermédiaire de la Fondation du Patrimoine.

Les travaux auront lieu après les Cérémonies du 8 mai. L'inauguration pourra avoir lieu à l'occasion du centenaire de la fin de la guerre 14 – 18.

Bâtiments sinistrés :

Le nettoyage du chantier est terminé.

L'appel d'offres pour la reconstruction va être lancé prochainement.

Salle de convivialité de Saint Laurent des Bâtons :

Les travaux de rénovation et de mise aux normes sont prévus au budget pour le second semestre 2018.

4°) – ECOLE – CANTINE :

Repas cantine de Saint Laurent des Bâtons :

Le coût d'un repas étant particulièrement élevé, un groupe de travail composé de Joëlle Le ROUX, Marie-Christine BENCHAREL, Michèle BALAINE, Patrice GRELLETY et Claudie LEGRAND, va étudier la possibilité d'une livraison de repas préparés à la maison de retraite.

Horaires des Ecoles :

Une demande de retour à la semaine des 4 jours a été déposée à l'Education Nationale. Les nouveaux horaires de classes seront définis par les Enseignants en prenant en considération les transports. L'étude des horaires des agents communaux actuellement en place est en cours et les nouveaux emplois du temps seront communiqués dès la réponse de l'Education Nationale, courant mai.

Effectif :

L'objectif est d'atteindre 120 enfants de plus de trois ans à la prochaine rentrée.

Le Maire rappelle qu'il est important de communiquer sur la gratuité du transport scolaire qui sera maintenu.

5°) – VOIRIE :

Chemin M. JAUBERT :

M. Le ROUX fait un compte rendu sur la demande de M JAUBERT, propriétaire a Cendrieux qui demande la création d'un chemin d'accès.

Compte tenu de la situation le Maire propose de contacter Madame COLOMINES, Conciliatrice de la République pour chercher une solution amiable à ce dossier

Demande de CU le Maine :

Le Tribunal Administratif a rendu son jugement sur la demande de sursis à statuer sur un terrain situé au Maine.

Après avoir rappelé le contexte justifiant ce sursis à statuer, le Maire indique que le Tribunal a rejeté cette décision.

La Commune doit maintenant se prononcer sur la demande de CU.

Demande de Madame Paulette SANTRAN (aliénation chemin rural à Laulurie) :

Le Maire fait part de la proposition de Madame Paulette SANTRAN qui demande l'aliénation d'un chemin rural à Laulurie et propose une servitude de passage à l'attention des riverains.

Il est décidé d'étudier plus en détails la demande avec le conseil de spécialistes dans ce domaine.

6°) – ASSAINISSEMENT :

Demande d'extension du réseau d'assainissement collectif à Saint Laurent des Bâtons :

La demande d'extension du réseau « la Brandette » a été étudiée par un Cabinet d'Etudes et analysée par le service assainissement du Grand Périgueux.

Il en ressort que d'une part, l'extension demandée pour deux maisons à desservir représente un coût disproportionné (le coût de tous les travaux d'assainissement doit être financé par le service assainissement), et d'autre part, il est difficile de solliciter davantage la station qui connaît déjà des difficultés.

Station d'épuration de Saint Laurent des Bâtons : arrivée d'eaux parasites.

Suite à l'arrivée d'eaux parasites à la station, des contrôles de tabourets ont été effectués par temps de pluie.

Un tabouret présenterait une arrivée d'eaux claires.

Les propriétaires de l'immeuble ont été sollicités pour effectuer une étude de leur branchement.

Une étude plus approfondie du dossier est à mener avec le service assainissements du Grand Périgueux.

7°) – TOURISME – CULTURE :

Durestal :

La Préfète de la Dordogne a été invitée à une visite du Maquis de Durestal.

Des négociations sont en cours avec le Grand Périgueux pour l'avenir de ce site : entretien, manifestations.

Bibliothèque :

Dans le cadre de l'entente avec la Bibliothèque Départementale de Prêts de la Dordogne, le désherbage (tri des livres) prévu a eu lieu.

Une exposition aura lieu à Sainte Alèvre et à Cendrieux à l'occasion de la fête des Bâtons sur le thème « Carnets de Voyages » du 4 au 24 mai 2018.

Un apport de fond d'ouvrages a été demandé pour le centenaire de la fin de la guerre 14-18.

Le conseil approuve les conventions pour le prêt des expositions.

8°) – FOIRES ET MARCHES :

Marchés d'été et marchés hebdomadaires :

Il est rappelé qu'un Marché de Producteurs Locaux aura lieu le jeudi de 16 H 30 à 20 H 00 en juillet et août. Il se différencie du Marché des Producteurs de Pays du lundi matin.

Le conseil municipal approuve les différents règlements proposés et adaptés à chaque marché. (Marchés hebdomadaires, marchés de producteurs et marchés gourmands)

Marché aux truffes :

Il est fait un compte rendu de la réunion des Commissaires qui souligne un problème d'éclairage dans la Halle.

Le conseil municipal approuve la proposition qui est faite d'équiper les Commissaires de lampes frontales.

Marché aux truffes d'été :

Il est décidé de reconduire le marché aux truffes d'été, Mme GHOUTI, Commissaire Principale précisera la date de début de ce marché le moment venu.

Information :

Le marché hebdomadaire de Sainte Alvère se voit enrichi d'un poissonnier depuis début d'avril.

Brocante :

M. GALINATO, organisateur de la Brocante annuelle, propose de fixer la date de la Brocante 2018 le 22 juillet à Sainte Alvère.

Le conseil municipal retient cette proposition.

Calendrier des animations 2018 :

Un projet a été remis à chaque Conseiller pour relecture.

9°) - INTERCOMMUNALITE :

Le Grand Périgueux demande que les communes délibèrent à nouveau sur deux compétences :

Aide au développement sportif et culturel du Grand Périgueux - Abris voyageurs : (Installation, maintenance et entretien des abris voyageurs liés au transport public)

Le conseil municipal approuve ces deux compétences et leur formulation.

La séance est levée à 23 H 15